

Déjeuner-débat du 28 février 2013 sur le dynamisme entrepreneurial manchois et le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Préfecture de la Manche
3, place de la Préfecture
50009 SAINT LÔ Cedex
tél. +33(0)2 33 75 49 50
fax. +33(0)2 38 53 09 78
www.manche.gouv.fr

Saint-Lô, le jeudi 28 février 2013

LORS D'UN DEJEUNER-DEBAT ORGANISE LE 28 FEVRIER, LE PREFET DE LA MANCHE A SOUHAITE REUNIR QUELQUES CHEFS D'ENTREPRISE REPRESENTATIFS DU DYNAMISME ENTREPRENARIAL MANCHOIS, EN PARTICULIER A L'EXPORT, OCCASION DE PRESENTER LE PACTE NATIONAL POUR LA CROISSANCE, LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI, ET PLUS PARTICULIEREMENT LE CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE).

Cette manifestation a mis en évidence l'intérêt à exporter, notamment en temps de crise. Elle a également permis d'utiles échanges entre acteurs et responsables économiques, et de mettre en évidence l'intérêt du CICE pour la compétitivité des entreprises.

Dans un premier temps 4 chefs d'entreprises ont fait part de leur expérience à l'export. Il apparaît que l'implication forte et personnelle du chef d'entreprise est déterminante. Que peuvent vendre à l'étranger nos entreprises? D'abord des savoir-faire, une différence, mais aussi le prestige du « made in France ». La formation et la qualité des hommes sont évidemment des facteurs déterminants. Posséder une marque connue constitue un atout à exploiter à l'extérieur.

A été rappelé l'objectif du Gouvernement de réduire le déficit de la balance commerciale (67 milliards d'euros en 2012).

Deux objectifs opérationnels :

- ✓ assurer un accompagnement personnalisé à l'export pour 1 000 ETI et PME
- ✓ faire progresser de 10 000 en 3 ans le nombre de PME et ETI exportatrices

Les participants ont montré un vif intérêt pour la présentation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Ce dispositif est entré en vigueur le 1er janvier 2013. Il permet un allègement des charges des entreprises correspondant à 4% des salaires bruts inférieurs à 2,5 du SMIC versés en 2013, et à 6% des salaires bruts à compter du 1er janvier 2014. Un pré-financement bancaire du CICE avec l'appui d'OSEO sera ouvert aux TPE et PME, leur permettant de mobiliser le crédit d'impôt dès 2013.

Cette mesure permettra aux entreprises d'investir et donc de favoriser l'embauche. Dans cet esprit l'accord interprofessionnel du 19 octobre 2012 prévoit notamment la mise en œuvre du contrat de génération (objectif 500 000 contrats sur 5 ans). Le contrat de génération vise simultanément :

- ✓ l'insertion durable des jeunes,
- ✓ le maintien dans l'emploi des seniors
- ✓ la transmission des savoirs et des compétences.

Pour les entreprises de moins de 300 salariés l'embauche d'un jeune s'accompagnant du maintien dans l'emploi d'un senior déclenche une aide de l'Etat de 4000 € par an pendant 3 ans.

La Banque publique d'investissement créée, par la loi du 31 décembre 2012, se met également en place.

Cette banque publique, bras armé économique de l'Etat et des Régions, mutualise et renforce des moyens d'intervention au profit des entreprises des financeurs publics (Etat, CDC, Oseo, Régions).

INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES

CONTACT PRESSE
CABINET DU PREFET

Marc LUGAND-SACY
tél. +33(0)2 33 75 46 41
marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr
www.manche.gouv.fr